



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)

ECTS
120 créditsDurée
2 ansComposante
UFR Sciences
de Santé

Parcours proposés

- > Officine
- > Industrie
- > Internat

Présentation

n Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 1^{ère} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques.

n Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Concernant le parcours Industrie-Recherche : il comprend deux voies distinctes partageant cependant des UE communes : Voie Industrie et Voie Recherche

Ce parcours permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour devenir un Pharmacien de l'Industrie dans les différents domaines de cette

activité : Recherche expérimentale et Recherche clinique, Développement, Production, Contrôle Qualité et Assurance Qualité, Distribution, Affaires réglementaires et industrielles, Commercialisation, Pharmacovigilance. Ses objectifs de formation doivent prendre en compte le fait que le Pharmacien de l'Industrie doit constamment veiller à la qualité, à l'efficacité et à la sécurité des produits de santé et à la bonne application des exigences réglementaires dont il garantit le respect. La formation suivie doit également permettre une orientation vers d'autres industries telles que les Industries agro-alimentaires, cosmétiques et nutraceutiques.

Pour la voie Recherche, l'étudiant est dirigé par un tuteur enseignant-chercheur de la circonscription Pharmacie et exerçant une activité de recherche au sein d'un laboratoire de recherche labellisé. Il devra réaliser 3 stages (1 stage en DFASP1 et deux stages en DFASP2) en laboratoire de recherche dans une équipe labellisée (si nécessaire dans des laboratoires différents). Cette formation a pour vocation de préparer l'étudiant à l'entrée en 6^{ème} année en M2 Recherche puis en Doctorat d'université.

n Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament. Le Diplôme unique ouvre à plusieurs orientations professionnelles définies par les parcours :

- Officine



- Industrie - recherche
- Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche (Internat)

Formation avec accès santé : Oui

Compétences acquises

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament. Le Diplôme unique ouvre à plusieurs orientations professionnelles :

- Officine
- Industrie / recherche
- Pharmacie hospitalière (internat)
- Biologie médicale (internat)
- Recherche (internat)

Organisation

Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ; il comprend 2 semestres de formation validés par l'obtention de 60 crédits européens, correspondant au niveau M1.

I - Enseignements dispensés au cours de la 4^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des

études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements. Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond à 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les compétences acquises par les étudiants, au cours du premier cycle et des enseignements correspondant au tronc commun, ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances sont évaluées par le certificat de synthèse pharmaceutique. Le jury de ce certificat est pluridisciplinaire. Une session de rattrapage est organisée.

La note du CSP ne sera pas prise en compte dans la moyenne générale de 4^{ème} année. Toutefois, un étudiant qui ne l'aura pas validé en 2^{ème} session de 4^{ème} année (DFASP1) sera obligé de le valider en 5^{ème} année (bloquant pour le passage en 6^{ème} année).

Les enseignements du tronc commun sont dispensés aux 1ers et 2èmes semestres. Des enseignements spécifiques préparant aux orientations professionnelles sont également proposés, notamment au 2ème semestre et permettent une spécialisation correspondant à l'orientation professionnelle choisie parmi les trois parcours suivants : « officine » ; « pharmacie hospitalière - biologie médicale - recherche » et « industrie - recherche ».

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

- Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.



- les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de chaque semestre.

II – Validation des enseignements

– **La validation** des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement permet l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Présence aux Enseignements Dirigés (ED ou TD) et Travaux Pratiques (TP)

La présence aux ED et aux TP est **obligatoire**.

Le changement de groupe est possible en cas d'absence anticipée (à condition de demander l'autorisation à l'enseignant).

ABSENCES JUSTIFIÉES :

Les absences justifiées sont attestées par un certificat de décès, un arrêt maladie, ou un autre cas de force majeure justifié laissé à l'appréciation de l'enseignant.

- **Absences justifiées en ED** : Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant :
- Soit l'étudiant se verra *proposer une séance de rattrapage*.
- Soit la note de l'étudiant pour cette séance sera **neutralisée**.

Les enseignements magistraux évalués sous forme de Contrôle Continu Intégral répondent à cette règle.

- **Absences justifiées en TP** : Si la séance de TP compte pour une note du CC, l'étudiant *pourra se voir proposer une séance de rattrapage*. S'il est dans l'incapacité d'effectuer la séance de rattrapage, l'étudiant se verra attribuer une **note de 0/20 pour cette séance**. Si l'enseignant ne peut faire rattraper la séance, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**. Pour chaque EC, **100% d'absence en TP pour raison justifiée**, entraîne une note de **0/20 au CC**.

ABSENCES INJUSTIFIÉES :

- **Absences injustifiées en ED** : Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant se verra considérer comme « défaillant » pour cette séance et se verra proposer un CC de seconde chance. Si l'étudiant présente des absences injustifiées à deux épreuves ou plus, il ne sera pas possible de calculer une moyenne et il sera dès lors considéré comme défaillant pour l'ensemble de l'épreuve, ce qui entraîne le redoublement de l'étudiant ou l'AJAC.

Les enseignements magistraux évalués sous forme de Contrôle Continu Intégral répondent à cette règle.

- **Absences injustifiées en TP** : Si la séance de TP compte pour une note du CC, la note sera de **0/20 pour cette séance**. Pour chaque EC, **100% d'absences en TP** conduisent au **statut « défaillant »** ce qui entraîne le **redoublement de l'étudiant**.

Les cas particuliers pourront être étudiés en commission restreinte du comité pédagogique. Le jury de délibération est souverain pour prendre la décision finale.

Les UE, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les composent
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations à chaque EC ou à chaque UE est inférieure à **8** sur 20.



La validation des UE, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Les enseignements et les formations ayant l'intitulé « obligatoire » ne sont pas porteurs de crédits.

Le référentiel LMD précise que « toute absence à un examen doit être justifiée (certificat médical,...) auprès du service de scolarité ou du secrétariat pédagogique ».

Notes

- Pour les UE qui n'ont pas été acquises, l'étudiant repasse obligatoirement les épreuves des EC dont les notes sont inférieures à 8 sur 20 et éventuellement celles des EC dont les notes sont supérieures à 8 sur 20.
- La note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de la première session même si elle est inférieure.
- Toute absence à une épreuve terminale entraîne la mention « Défaillant ».

Les épreuves sont organisées à la fin de chaque semestre. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements des 2 semestres est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

III - Compensation

Hormis les cas particuliers des UE des parcours Officine et Internat (cf. tableau UE parcours), la compensation peut être opérée :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE
- entre les UE d'un même semestre
- entre les deux semestres de la même année universitaire (coefficient 1/1)

Il n'y a pas de compensation en cas de note inférieure à 8/20 maintenue par le jury dans l'un des éléments.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen

IV - Capitalisation

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport de 1 à 3.

- Capitalisation des EC : chaque EC est définitivement validé et capitalisé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui la composent, soit par compensation entre les UE dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation de l'année : chaque année est validée et capitalisée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20

V - Projet d'Orientation Professionnelle (POP)

Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019.

Le POP a pour objectif d'inciter l'étudiant à réfléchir au métier de pharmacien qu'il souhaite exercer, un prérequis à son choix de parcours (officine, industrie-recherche, biologie). Le POP offre également la possibilité à l'UFR de refuser à l'étudiant l'entrée dans le parcours qu'il aura choisi.

Sur le plan pratique, l'étudiant devra



- Documenter dès la 2^{ème} année dans un portfolio (cahier au format 17 x 22 cm) les 6 rubriques suivantes : UE optionnelles choisies, participation aux forums des métiers, entretiens avec des professionnels, réalisation de stages non obligatoires, description des emplois tenus pendant les vacances. Son absence aux UE tutorées POP (2^{ème} et 3^{ème} année) sera notée dans le portfolio.

- Transmettre son vœu à la scolarité durant le 1^{er} semestre de la 4^{ème} année, vœu qui sera accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation. Pour les étudiants s'orientant vers le parcours industrie-recherche, le vœu sera transmis en fin du semestre 2 de la 3^{ème} année aux responsables de parcours*

Procédure de validation du vœu :

En fin du semestre 1 de la 4^{ème} année, le vœu de parcours de l'ensemble des étudiants sera examiné par un jury d'orientation professionnelle (comprenant les représentants des 3 parcours de formation et, *a minima*, un pharmacien en exercice ou un professionnel) qui s'appuiera sur les résultats aux examens de l'étudiant et le contenu de son portfolio. Les décisions du jury sont :

- soit validation du vœu émis par l'étudiant qui intégrera le parcours de formation choisi.
- soit convocation de l'étudiant à un entretien oral lors duquel le jury lui fera des recommandations pédagogiques

Avant l'entrée en 5^{ème} année, le jury convoque à un entretien oral :

1. a) les étudiants à qui des recommandations pédagogiques ont été faites, afin de vérifier leur prise en compte.
2. b) les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin de la 4^{ème} année.

La non-validation du vœu de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en 4^{ème} année. Cette dernière fait l'objet d'une convention adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et le directeur adjoint de l'UFR des Sciences de Santé.

**La capacité d'accueil dans le parcours industrie-recherche étant limitée à 32 étudiants et de façon à offrir aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs études de pharmacie (parcours industrie-recherche) dans une autre université, un avis informatif sera donné en fin de 3^{ème} année par les responsables du parcours Industrie aux étudiants ayant fait le vœu de rejoindre ce parcours. Quel que soit l'avis rendu, l'étudiant pourra changer d'université (transfert du dossier possible si le Diplôme Général de la Formation en Sciences Pharmaceutique est validé) ou poursuivre sa 4^{ème} année à Dijon. En cas de poursuite à Dijon, son vœu de parcours sera examiné par le Jury d'Orientat*

VI – Les stages

Afin d'éviter les conflits d'intérêt et de préserver la neutralité de l'évaluation, le maître de stage et le stagiaire ne peuvent pas être membre de la même famille.

Les stages suivants sont organisés :

- Un **stage d'application** en officine ou en service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien, au cours de la 4^{ème} année, d'une durée minimale d'une semaine, ayant pour objectif la mise en pratique d'enseignements thématiques.

Pour valider le stage officinal d'initiation l'étudiant devra obtenir au minimum 10 à chaque évaluation avec une moyenne # à 10/20.

Si l'étudiant obtient une note < à 10 à un des modules, le stage et/ou le rapport devront être refaits en fonction des items non validés.



- Un **stage Initiation Recherche (SIR)** : ce stage d'une durée de deux mois au minimum est réalisé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, rattaché à une équipe de recherche labellisée (article 15 de l'arrêté du 14 août 2003).

La validation du SIR sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes devant un jury d'au moins 2 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR).

Le stage SIR ne valide pas une UE librement choisie dans le cadre de la formation pharmaceutique conduisant au Diplôme DFASP, mais il est validant pour une UE de M1 SANTE. Des informations détaillées sur le SIR sont disponibles en téléchargement sur le site de l'UFR des Sciences de Santé (<http://sante.u-bourgogne.fr/>).

- Un (ou plusieurs) **stage(s) optionnel(s) de découverte du monde du travail ou de la recherche dans le domaine de la santé** (hors officine réalisé(s) dans le cadre de la construction du projet d'orientation professionnelle de l'étudiant).

VII – Redoublement et AJournement mais Autorisation à Composer (AJAC)

A l'issue des 1^{er} et 2^{ème} semestres du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, l'étudiant doit avoir validé les 60 crédits européens (60 ECTS) nécessaires pour être admis à suivre les enseignements des semestres suivants. Néanmoins, le passage en 3^{ème} semestre peut être autorisé si l'étudiant n'a pas validé une UE librement choisie et/ou, selon les décisions du jury, 1 seul Élément Constitutif (quelle que soit l'UE) : l'étudiant est alors **AJourné mais Autorisé à Composer (AJAC)** : le retard de crédits

devra obligatoirement être rattrapé au cours des 3^{ème} et 4^{ème} semestres du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques.

Un étudiant redoublant repasse :

- **obligatoirement** les épreuves (contrôle terminal et contrôle continu (y compris les TP)) des EC des UE non admises (*i.e.* ajournées AJ) pour lesquelles les notes sont **inférieures** à 10 sur 20,

- **éventuellement, selon son choix**, les épreuves (contrôle terminal et contrôle continu (y compris les TP)) des EC des UE non admises (ou ajournées AJ) pour lesquelles les notes sont **supérieures** à 10 sur 20, en accord avec l'enseignant concerné.

Un étudiant AJAC repasse :

- **obligatoirement** les épreuves (contrôle terminal et contrôle continu (y compris les TP)) des EC des UE non admises (ou ajournées AJ) pour lesquelles les notes sont **inférieures** à 8 sur 20,

- **éventuellement, selon son choix**, les épreuves (contrôle terminal et contrôle continu (y compris les TP)) des EC des UE non admises (ou ajournées AJ) pour lesquelles les notes sont **supérieures** à 8 sur 20, en accord avec l'enseignant concerné.

Si un étudiant fait le choix de repasser une épreuve de 1^{ère} session pour laquelle il a obtenu, l'année précédente, une note supérieure à 8 sur 20 (pour un étudiant AJAC) ou à 10 sur 20 (pour un étudiant redoublant), il doit le signaler à la scolarité au moins un mois avant le début des épreuves. La note de l'épreuve se substituera à celle de l'année précédente, même si elle est inférieure.



La même possibilité est laissée aux étudiants dans le cadre de la 2^{ème} session, ainsi qu'il l'a été spécifié ci-dessus, dans le paragraphe « II. Validation des enseignements – Notes »

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. **Aucune année (DFASP1 ou DFASP2) ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions** sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

VIII - Reconnaissance de l'engagement étudiant

Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, d'un service civique ou d'un volontariat dans les armées pourront être validées au titre de sa formation.

L'engagement doit être substantiel : un volume horaire d'**au moins 40 h sur 6 mois** est attendu (attesté par la structure d'accueil)

Cette validation prendra la forme de l'attribution de points bonus et est limitée à 20 points nécessaires à la validation de l'année. Le jury d'année est souverain quant à l'attribution, ou non, de ces points bonus.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Afin de faire reconnaître leur engagement, les étudiants trouveront des informations et des documents sur le lien suivant :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/mon-engagement-etudiant/mon-engagement-reconnaissance-de-mon-engagement.html#>

Admission

Conditions d'accès

* de plein droit :

Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

* par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelle : conditions définies par l'arrêté du 26 Juillet 2010

Infos pratiques



Contacts

Responsable pédagogique

Cyrille ANDRES

✉ cyrille.andres@ube.fr

Responsable pédagogique

Antonin SCHMITT

✉ antonin.schmitt@ube.fr

Responsable pédagogique

Mathieu BOULIN

✉ mathieu.boulin@chu-dijon.fr

Responsable pédagogique

Maéva WENDREMAIRE

✉ maeva.wendremaire@ube.fr

Contact scolarité

Contacts Pharmacie

• ✉ ufrsante-scolpharma@ube.fr

<https://sante.u-bourgogne.fr/les-etudes-pharmaceutiques>

Campus

 Campus de Dijon

En savoir plus

Sur la formation professionnelle et l'alternance :

SEFCA

✉ <https://sefca.u-bourgogne.fr/>



Programme

Organisation

Parcours avec pré-spécialisation : officine, industrie - recherche, pharmacie hospitalière - biologie médicale – recherche (internat).

Officine

DFA 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements Généraux 1	UE						10 crédits
Toxicologie	Matière		20h	4,5h	15h		3,5 crédits
Droit - Economie des produits de santé	Matière		20h	6h			2,5 crédits
Anglais	Matière			12h			1 crédits
Qualité	Matière		23,5h	4,5h	10h		3 crédits
UE Enseignements Intégrés 1	UE						13,5 crédits
Fondamentaux en cancérologie et traitement du cancer	Matière		30h	4,5h			3 crédits
Pathologies digestives et obésité	Matière		15,5h	3h			1,5 crédits
Neuro-psychiatrie	Matière		17h	3h			2 crédits
Parasitologie	Matière		12h	3h			1,5 crédits
Mycologie médicale	Matière		12h	3h			1,5 crédits
Antibiotiques - Antiviraux - Antifongiques	Matière		22h	3h			2,5 crédits
Immuno-interventions Vaccins	Matière		17h	3h			2 crédits
Stage d'application	UE						3 crédits
Stage d'application	Stage						3 crédits
UE Librement choisies	UE						3 crédits
Nouvelles technologies de santé et communication	Matière		9h	21h			3 crédits
De la plante au patient	Matière			30h			3 crédits

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements généraux 2	UE						10 crédits
Santé publique et politique de santé - Etique	Matière		23,5h	1,5h			2,5 crédits
Education thérapeutique du patient 1	Matière		20h				2 crédits
Gestion des risques	Matière		26h	6h			2,5 crédits



Variabilités pharmacologiques et pharmacogénétiques de la réponse aux médicaments	Matière	14h	6h	2 crédits
Anglais	Matière		12h	1 crédits
UE Projet Tutoré	UE			5 crédits
Parcours officine	Matière	12h	8h	5 crédits
UE Parcours Officine 1	UE			12 crédits
UE 1A	UE			9 crédits
Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie1)	Matière	20h	10h	3 crédits
Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie2)	Matière	10h	20h	3 crédits
Prise en charge pharmaceutique globale du patient (premier recours)	Matière	30h		3 crédits
UE 1B	UE			3 crédits
Phytothérapie	Matière	12h		1 crédits
Aromathérapie	Matière	12h		1 crédits
Besoins nutritionnels/compléments alimentaires	Matière	6h		1 crédits
UE Librement choisies	UE			3 crédits
Stage optionnel en officine	Stage			3 crédits
Biochimie clinique à visée diagnostic	Matière		10h 20h	3 crédits

DFA 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Stage Hospitalier	Stage						13 crédits
UE 2A	UE						9 crédits
Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (prérequis et mise en situation)	Matière		10h	20h			3 crédits
Suivi pharmaceutique et biologique des patients I	Matière			30h			3 crédits
Prise en charge pharmaceutique globale du patient II (premier recours)	Matière			30h			3 crédits
UE 2B	UE						3 crédits
Initiation à la reconnaissance de macromycètes toxiques	Matière			9h	21h		3 crédits
UE Librement Choisie	UE						3 crédits
Commentaires d'ordonnances	Matière			20h			2 crédits
Anglais	Matière			10h			1 crédits
Service Sanitaire	UE						2 crédits
SESA Partie 1	Matière		21h		16h		2 crédits
Préparation aux Fonctions Hospitalières	UE		14h				



Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Stage Hospitalier 2	Stage						12 crédits
Stage hospitalier - Parcours Officine 2	Stage						12 crédits
UE 2C	UE						3,5 crédits
Homéopathie - Aromathérapie	Matière		6h	4h			
Dermo-cosmétologie	Matière		8h	2h			
Nutrition	Matière		10h	5h			
UE 2D	UE						3 crédits
Education Thérapeutique du Patient 2	Matière			20h			2 crédits
Suivi pharmaceutique et biologique des patients II	Matière			10h			1 crédits
UE 2E	UE						5,5 crédits
Anglais	Matière			10h			1 crédits
Management officinal et merchandising	Matière		4h	2h			1 crédits
Communication	Matière		4h	6h			1 crédits
Comptabilité	Matière		14h				1,5 crédits
Qualité	Matière		2h	6h			1 crédits
Service Sanitaire 2	UE						3 crédits
SESA - Partie 2	Matière			9h			3 crédits
UE Librement Choisie	UE						3 crédits
Les anticorps monoclonaux à l'officine	Matière		21h	9h			3 crédits

Industrie

DFA 1

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements généraux 2	UE						10 crédits
Santé publique et politique de santé - Etique	Matière		23,5h	1,5h			2,5 crédits
Education thérapeutique du patient 1	Matière		20h				2 crédits
Gestion des risques	Matière		26h	6h			2,5 crédits
Variabilités pharmacologiques et pharmacogénétiques de la réponse aux médicaments	Matière		14h	6h			2 crédits
Anglais	Matière			12h			1 crédits
UE Projet tutoré Industrie	UE		20h	10h	22h		5 crédits
UE Librement choisies	UE						3 crédits
Stage optionnel en officine	Stage						3 crédits



Biochimie clinique à visée diagnostic	Matière	10h	20h	3 crédits	
UE Parcours Industrie	UE			12 crédits	
Biotechnologies Bioproduction	Matière	23h	4h	33h	6 crédits
Analyse du médicament et de son environnement	Matière	21h		40h	6 crédits
Affaires réglementaires Pharmaceutiques	Matière	30h	20h		6 crédits
UE Laboratoire de Recherche 1	Matière				6 crédits

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements Généraux 1	UE						10 crédits
Toxicologie	Matière		20h	4,5h	15h		3,5 crédits
Droit - Economie des produits de santé	Matière		20h	6h			2,5 crédits
Anglais	Matière			12h			1 crédits
Qualité	Matière		23,5h	4,5h	10h		3 crédits
UE Enseignements Intégrés 1	UE						13,5 crédits
Fondamentaux en cancérologie et traitement du cancer	Matière		30h	4,5h			3 crédits
Pathologies digestives et obésité	Matière		15,5h	3h			1,5 crédits
Neuro-psychiatrie	Matière		17h	3h			2 crédits
Parasitologie	Matière		12h	3h			1,5 crédits
Mycologie médicale	Matière		12h	3h			1,5 crédits
Antibiotiques - Antiviraux - Antifongiques	Matière		22h	3h			2,5 crédits
Immuno-interventions Vaccins	Matière		17h	3h			2 crédits
Stage d'application	UE						3 crédits
Stage d'application	Stage						3 crédits
UE Librement choisies	UE						3 crédits
Nouvelles technologies de santé et communication	Matière		9h	21h			3 crédits
De la plante au patient	Matière			30h			3 crédits

DFA 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Préparation aux Fonctions Hospitalières	UE		14h				
Service Sanitaire	UE						2 crédits
SESA Partie 1	Matière		21h		16h		2 crédits
Stage Hospitalier Industrie	Stage						13 crédits
UE PARCOURS INDUSTRIE - RECHERCHE	UE						12 crédits
UE Voie INDUSTRIE	UE						12 crédits
Environnement juridique	Matière		12h	10h	5h		2 crédits



Gestion d'entreprise et économie de la santé : Economie de la santé	Matière	6h	6h		1 crédits
Gestion d'entreprise et économie de la santé : Simulation d'entreprise	Matière	8h	4h	6h	1 crédits
Management des hommes	Matière	16h	8h	16h	2 crédits
Spécificité de développement du biomédicament	Matière	8h		10h	2 crédits
EC1	Matière				4 crédits
La substance active et son expertise chimique	Matière	5h		10h	
Stratégies technologiques de développement et de production	Matière	5h		10h	2 crédits
UE VOIE RECHERCHE	UE				12 crédits
Entreprise	Matière	24h	12h	22h	4 crédits
Stage en laboratoire	Stage				8 crédits
TOEIC	Bloc		24h		

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Parcours Industrie - Recherche	UE						
UE Projet expérimental	UE						6 crédits
Stratégie et conception de la forme pharmaceutique	Matière		8h		6h		2 crédits
Sécurité et évaluation biologique de la dexaméthasone	Matière			9h	19h		2 crédits
Optimisation et évaluation de la forme pharmaceutique	Matière			6h	25h		2 crédits
UE Simulation d'entreprise	UE						3 crédits
UE Optionnelles (1 UE à choisir parmi 3)	UE						6 crédits
UE Développement et production	UE						6 crédits
Aspects théoriques	Matière		15h				2 crédits
Mise en oeuvre	Matière		3h	2h	60h		4 crédits
UE Management	UE						6 crédits
Gestion de projet et Manager pour progresser	Matière		34h	15h	24h		4 crédits
Marketing pharmaceutique	Matière		16h	5h	6h		2 crédits
UE Recherche - Innovation	UE						6 crédits
Méthodologie - actualité en recherche	Matière		10h				2 crédits
Matière à choisir en fonction du parcours Recherche ou Industrie	Matière						4 crédits
Laboratoire (Voie recherche)	Matière				70h		4 crédits
Management de projets innovants (Voie industrie)	Matière				50h		4 crédits
Stage d'application industrielle	Stage						15 crédits

Internat

DFA 1

Semestre 1 -



	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements Généraux 1	UE						10 crédits
Toxicologie	Matière		20h	4,5h	15h		3,5 crédits
Droit - Economie des produits de santé	Matière		20h	6h			2,5 crédits
Anglais	Matière			12h			1 crédits
Qualité	Matière		23,5h	4,5h	10h		3 crédits
UE Enseignements Intégrés 1	UE						13,5 crédits
Fondamentaux en cancérologie et traitement du cancer	Matière		30h	4,5h			3 crédits
Pathologies digestives et obésité	Matière		15,5h	3h			1,5 crédits
Neuro-psychiatrie	Matière		17h	3h			2 crédits
Parasitologie	Matière		12h	3h			1,5 crédits
Mycologie médicale	Matière		12h	3h			1,5 crédits
Antibiotiques - Antiviraux - Antifongiques	Matière		22h	3h			2,5 crédits
Immuno-interventions Vaccins	Matière		17h	3h			2 crédits
Stage d'application	UE						3 crédits
Stage d'application	Stage						3 crédits
UE Librement choisies	UE						3 crédits
Nouvelles technologies de santé et communication	Matière		9h	21h			3 crédits
De la plante au patient	Matière			30h			3 crédits
UE Parcours Internat	UE						12 crédits
Dossiers Cliniques, biologiques et thérapeutiques	Matière			40h			4 crédits
Exercices d'application en sciences pharmaceutiques I	Matière			50h			5 crédits
Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie2)	Matière		10h	20h			3 crédits

Semestre 2 -

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE Enseignements généraux 2	UE						10 crédits
Santé publique et politique de santé - Etique	Matière		23,5h	1,5h			2,5 crédits
Education thérapeutique du patient 1	Matière		20h				2 crédits
Gestion des risques	Matière		26h	6h			2,5 crédits
Variabilités pharmacologiques et pharmacogénétiques de la réponse aux médicaments	Matière		14h	6h			2 crédits
Anglais	Matière			12h			1 crédits
UE Librement choisies	UE						3 crédits
Stage optionnel en officine	Stage						3 crédits
Biochimie clinique à visée diagnostic	Matière			10h	20h		3 crédits
UE Internat	UE						12 crédits
Dispensation des médicaments et autres produits de santé I (partie2)	Matière		10h	20h			3 crédits
Examen Internat	Module						14 crédits



Exercices d'application en sciences pharmaceutiques I
Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques

Matière
Matière

5 crédits
4 crédits

DFA 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Préparation aux Fonctions Hospitalières	UE		14h				
Stage hospitalier - Parcours internat	Stage						13 crédits
Service Sanitaire	UE						2 crédits
SESA Partie 1	Matière		21h		16h		2 crédits
UE Parcours Internat	UE						12 crédits
UE Exercices d'application en sciences pharmaceutiques 2	UE						8 crédits
Exercices	Matière			35h			4 crédits
Dossiers	Portfolio			45h			4 crédits
UE Connaissances Pharmaceutiques générales	UE						4 crédits
Exercices	Matière			18h			2 crédits
Dossiers	Matière			22h			2 crédits
UE Librement Choisie	UE						3 crédits
Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (prérequis et mise en situation)	Matière		10h	20h			3 crédits

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Stage hospitalier Parcours Internat 2	Stage						12 crédits
Service sanitaire Partie 2	Matière			9h			3 crédits
UE Parcours Internat : Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne*	UE						6 crédits
Qualité en milieu hospitalier	Matière		6h				
Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier	Matière		13h				
Cas clinique	Matière			12h			
Recherches	Matière			4h			
Activités spécifiques en milieu hospitalier	Bloc de compétences		25h				
UE Stage Recherche *	Stage						7 crédits
Education Thérapeutique du Patient 2	Matière			20h			2 crédits